

# MAINTIEN DES COMPETENCES - Agent Cynophile

## Entraînement annuel 21h



### PROGRAMME DE FORMATION

ACTION DE FORMATION

#### OBJECTIF ET SANCTION

- Suivre un entraînement régulier permettant de maintenir à niveau les compétences du binôme « maître-chien » dans le cadre de l'exercice du métier d'Agent Cynophile :
  - *Obéissance et sociabilité*
  - *Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense*
  - *Détection de personnes et objet pouvant porter préjudice à des biens et personnes*
- Délivrance d'une attestation de formation

#### DUREE ET DELAI D'ACCES

- Formation annuelle pratique de 21 heures réparties au trimestre, semestre...
- Le délai d'entrée en formation est de 2 à 10 jours en fonction du mode de financement

#### PRE-REQUIS

- Posséder une carte professionnelle « Agent Cynophile » délivrée par le CNAPS
- Posséder un chien de 18 mois minimum, d'une race autorisée par la Société Centrale Canine à l'exercice du mordant (sont exclus les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie eu égard à la loi 99-1 du 6 janvier 1999)
- Être détenteur de la carte d'identification du chien concerné

#### MODALITES D'ACCES (Financement) et TARIF

La formation dont les tarifs figurent ci-dessous peut-être financée par le stagiaire à titre personnel, par son employeur ou par le pôle emploi :

- **252 € TTC (21 heures)**

#### DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Carte professionnelle
- Carte d'identification du chien
- Carnet du chien avec vaccins à jour

# MAINTIEN DES COMPETENCES - Agent Cynophile

## Entrainement annuel 21h



ACTION DE FORMATION

### METHODES MOBILISEES

- 100 % pratique avec mise en situation sur scénario inspirés de la réalité
- Sur terrain pratique

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation.

Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH

#### CONTACT :

Téléphone : 01.34.09.04.49

Mail : les3s.secretariat@gmail.com

### CONTENU DU PROGRAMME

#### MODULES PRATIQUES

##### **OBEISSANCE ET SOCIABILITE**

**7 heures**

- Maitriser les techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien dans son environnement
- Maitriser les techniques du binôme « maitre-chien »

##### **MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE**

**7 heures**

- Maitriser l'intervention du chien avec ou sans muselière dans le cadre de la légitime défense
- Maitriser son chien lors d'une action mordante

##### **DETECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PREJUDICE A DES BIENS ET PERSONNES**

**7 heures**

- Maitriser le chien dans le cadre de la détection
- Observer et interpréter les réactions du chien

### MODALITES D'EVALUATION

**LES**

**CENTRE DE FORMATION**

**RN 16 – 95720 LE MESNIL AUBRY - ☎ : 01.34.09.04.49 / 06.20.14.19.67**

**Siret 403.880.206.000.38 - Agrément 11950474095 – Autorisation : FOR-095-2026111520210586230**

# MAINTIEN DES COMPETENCES - Agent Cynophile

## Entraînement annuel 21h



### MODULE PRATQUE

- Evaluation à chaque séance d'entraînement



ACTION DE FORMATION